

12 fév 2021 -17:21

Appartient à Conseil des ministres du 12 février 2021

Santé publique : proportionnalité avant l'adoption d'une réglementation - deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption ou la modification d'une réglementation de professions dans le secteur de la santé.

Cet avant-projet transpose la Directive (UE) 2018/958 spécifiquement pour les professions de la santé, qui impose aux États membres d'effectuer un contrôle de proportionnalité avant l'adoption ou la modification d'une réglementation de professions. Ce contrôle a pour objectif de démontrer que les mesures limitant l'accès à et l'exercice de la profession ont été soigneusement examinées, ne donnent pas lieu à une discrimination et poursuivent l'intérêt général sans aller au-delà de ce qui est nécessaire pour y parvenir.

Cet avant-projet de loi prévoit l'intervention d'organes de concertation et de consultation lors du contrôle de proportionnalité. Il prévoit aussi d'autres obligations : l'information et la participation des parties intéressées, l'échange d'informations avec les autres États membres ou encore le suivi pour veiller à ce que les bases sur lesquelles repose la législation restent valables ultérieurement.

Les dispositions de l'avant-projet doivent être respectées non seulement lorsqu'il s'agit de régler directement l'accès aux professions de soins de santé et leur exercice, mais aussi lors de l'adoption de mesures dans le cadre de la politique de santé qui influencent indirectement l'exercice des professions de soins de santé ou du secteur de la santé.

L'avant-projet a été présenté à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be